

Les options facultatives au collège Sainte Geneviève



Le tamoul

Le tamoul est une langue de l'Inde, parlée dans l'État du Tamil Nadu et l'Union territoriale de Pondichéry. Il est également une des langues officielles en Malaisie, Singapour et au Sri Lanka. C'est une des plus anciennes langues au monde toujours vivante, parlée, et restée quasiment inchangée depuis 2500 ans.

Le nombre total de locuteurs est évalué à 75 millions, dont 69 millions en Inde.

Le tamoul c'est une langue très riche en littérature et culture. La calligraphie tamoule est presque un art.

Au collège, le tamoul est enseigné en option à partir de la 5^{ème}. Il s'agit d'une initiation d'une heure par semaine pour découvrir la langue. Et en 4^{ème}, puis en 3^{ème}, il y a 2 heures par semaine.

Qu'est-ce que le tamoul apporte aux élèves ?

Au niveau personnel : Il leur permet de découvrir une belle langue ancienne, une culture, une civilisation très riche et de communiquer avec les peuples de ce grand pays.

Pour beaucoup de réunionnais qui sont d'origine indienne du Sud de l'Inde, c'est une chance et l'occasion de découvrir la langue et la culture de leurs ancêtres.

Cet apprentissage sera aussi un point de plus dans un prochain CV.

Au collège : Comme toute les options, la note en tamoul peut aider à augmenter la moyenne générale. En 3^{ème}, il n'y a pas d'épreuve au DNB mais il y a des points bonus donnés en fonction de la moyenne obtenue en tamoul. Cette option peut se poursuivre au Lycée ou même à l'université.

Questions souvent posées par les élèves :

Est-ce que c'est difficile ?

Est-ce que cette option m'empêchera de travailler les autres matières ?

Absolument pas, le tamoul est une langue logique et bien construite dont l'apprentissage est facile, avec de la motivation et en s'investissant cela ne peut être que profitable.

Savez-vous que dans le créole réunionnais vous utilisez des mots tamouls sans le savoir ?



Solution



Toute option facultative commencée en 5^{ème} doit être maintenue par l'élève jusqu'en 3^{ème}.



Le latin

Au collège, les élèves peuvent suivre des cours de latin à partir de la classe de 5e. Cette **option facultative** représente une heure de cours supplémentaire par semaine en 5e puis deux heures en 4e et 3e.

- ◆ Les élèves pourront découvrir la **langue latine**, l'**histoire romaine**, sa **civilisation** et sa **mythologie**.
- ◆ L'étude de cette langue permet :
 - de mieux comprendre la langue française ;
 - de développer son esprit d'analyse et de raisonnement ;
 - d'approfondir ses connaissances en histoire, géographie antique et en art ;
 - de mieux comprendre notre monde ;
 - de favoriser sa poursuite d'études littéraires, historiques, médicales...

En résumé, d'**enrichir sa culture générale** !

- ◆ Le choix de cette option implique un **travail régulier** tout au long de la scolarité mais ces efforts seront récompensés car le latin peut **rapporter des points supplémentaires (jusqu'à 20 points)** au **brevet des collèges**.

